



## BULLETIN D'INSCRIPTION

(modalités en page 2)

Journée technique APORA le 27 octobre 2022  
à la cité des entreprises, Lyon 8 (plan d'accès joint)

### « Installations classées pour la protection de l'environnement, Eau & Sécheresse »

#### PARTICIPANT :

NOM-Prénom .....

FONCTION .....

ENTREPRISE .....

ADRESSE .....

.....

Tél ..... Email .....

Adresse de facturation (si différente) .....

.....

Mail pour l'envoi de la facture (si différent) .....

S'inscrit à la journée technique APORA en présentiel

#### MODALITES DE REGLEMENT (prix incluant les pauses et le recueil) :

**Attention, APORA n'étant pas certifiée QUALIOPI, il n'y a pas de prise en charge possible dans le cadre de la formation**

Tarif adhérent : 369,60 € TTC

(TVA applicable : 20%)

Tarif non adhérent 548,40 € TTC

Règlement par virement ou chèque à l'ordre d'APORA - à joindre impérativement à votre inscription pour valider celle-ci.

Pour les nouveaux établissements industriels souhaitant adhérer dans le cadre de cette journée :

Adhère à APORA pour 2022 et bénéficie alors d'une réduction de 50% sur le tarif d'adhésion 2022 (ci-joint).

Date

Signature



## Modalités d'inscription

Le bulletin d'inscription à la journée du 27 octobre 2022 est à retourner à :

APORA

- La Cité des Entreprises - 60 avenue J. Mermoz - 69373 Lyon Cedex 08
- [assoc.apora@apora.org](mailto:assoc.apora@apora.org)

Tel. : 04.78.77.07.40 - [www.apora.org](http://www.apora.org)

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription dûment daté et signé, accompagné du règlement par chèque ou virement (RIB ci-joint).  
Pour toute annulation signifiée **après le 20 octobre 2022** ou en cas d'absence à la journée, le montant de l'inscription sera facturé à l'entreprise.

---

## Qui est APORA ?

Créée en 1972 par l'Union Patronale Rhône-Alpes et la CCI Régionale Rhône-Alpes, APORA est l'association interprofessionnelle régionale dont la mission est d'assister ses adhérents (*entreprises ou établissements industriels, et leurs organisations représentatives*) pour les questions d'environnement industriel et de veille réglementaire personnalisée en environnement industriel, sécurité et énergie. Elle compte parmi ses adhérents : les établissements industriels de toute branche, syndicats professionnels et Medef territoriaux.

APORA :

- . vous assiste dans vos relations avec l'administration, l'Agence de l'eau, ... ,
- . répond très rapidement à toute question relative à l'environnement,
- . vous propose des visites régulières pour faire le point sur tout ce qui touche à l'environnement,
- . vous assiste pour la réalisation de dossiers (*études d'impact, de dangers, dossiers ICPE, diagnostics...*),
- . vous propose une veille réglementaire Environnement, Sécurité et Energie sur abonnement,
- . représente les industriels auprès des acteurs de l'environnement, pouvoirs publics notamment,
- . vous informe régulièrement par des moyens adaptés : commission environnement - site internet : [www.apora.org](http://www.apora.org),



## Cotisation 2022 – Membres actifs individuels Collège établissements industriels

Ces tarifs sont exprimés en Euros

Effectif de l'établissement	Cotisation HT	TVA (20 %)	Cotisation TTC
0 à 99 personnes	402,00 €	80,40 €	482,40 €
de 100 à 249 personnes	800,00 €	160,00 €	960,00 €
de 250 à 499 personnes	1 054,00 €	210,80 €	1 264,80 €
500 et plus	1 584,00 €	316,80 €	1 900,80 €

### RIB

**Notre domiciliation** : Crédit Mutuel  
Code banque : 10278 – code guichet : 07301  
N° de compte : 00021204701 – RIB : 15  
IBAN : FR7610278073010002120470115 – BIC : CMCIFR2A  
N° SIRET : 77 98 277 32 00040